



Conditions de participation

État au 01.03.2025

1. Généralités

Tamedia Publications romandes SA (ci-après l'«Organisateur»), Avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne, société qui appartient au groupe TX Group SA offre l'opportunité à ses lecteurs et lectrices de jouer en ligne avec *Le Matin Dimanche* et gagner des cadeaux. La participation se fait au moyen de la WebApp ad hoc. En utilisant cette application, le lecteur/la lectrice ou utilisateur/utilisatrice (ci-après le/la «Participant.e») accepte les présentes conditions de participation.

2. Participation

Les lecteurs et lectrices seront invité.e.s à jouer en utilisant la WebApp par le biais d'annonces promotionnelles (annonces dans les titres, bannières web, etc), d'affiches promotionnelles apposées sur les caissettes à journaux, ou également, par le biais d'un e-mailing promotionnel lorsque cela est possible.

La participation est personnelle, gratuite et ouverte à toute personne physique domiciliée en Suisse, âgée de 18 ans révolus au moment de la participation.

Pour participer, l'utilisateur/l'utilisatrice doit ouvrir la WebApp en utilisant l'URL ad hoc ou au moyen du QR Code qui est proposé dans les annonces et autres communications promotionnelles. Une fois sur la WebApp, il ou elle devra préalablement se connecter au moyen de son adresse e-mail et accepter les présentes conditions générales de participation. Il ou elle pourra ensuite choisir à quel(s) jeu(x) il ou elle souhaite participer. Un seul compte par Participant/e est autorisé. En cas de détection de plusieurs comptes appartenant à une même personne, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'ensemble de ses gains et d'exclure la personne concernée du jeu.

Le/la Participant/e peut jouer autant de fois qu'il ou elle le souhaite. La solution des énigmes se trouve dans *Le Matin Dimanche*. L'édition concernée est renouvelée selon le plan de parution du titre.

3. Règles

Cinq jeux différents sont proposés. Un indice aide le/la Participant/e à répondre. Chaque bonne réponse permet de gagner des points. Les points sont cumulés. Les résultats hebdomadaires sont basés sur le nombre de points gagnés au total, quel que soit le nombre de jeux auxquels les Participants/es ont joué. Pour des raisons techniques et d'équité entre les Participants/es, le nombre des points cumulés par chacun/e est remis à zéro à chaque nouvelle parution du *Matin Dimanche*.

Les 30 premiers joueurs du classement de la semaine remportent des crédits équivalant à une valeur monétaire en CHF, utilisables dans la boutique. Ces crédits sont attribués chaque dimanche à 8h00 et le/la Participant/e est notifié par email dès que son solde a été crédité. Une fois les crédits reçus, le/la Participant/e peut les dépenser dans la boutique en sélectionnant l'article souhaité et en renseignant son adresse de livraison ainsi que ses données personnelles (prénom et nom). L'article correspondant sera ensuite envoyé par la Poste suisse à son adresse postale.

La compétition débute chaque dimanche à 8h00 et se termine le samedi suivant à 23h59. Le classement hebdomadaire est ainsi établi sur l'ensemble de la semaine, et les crédits sont alloués chaque dimanche en se basant sur le classement de la semaine précédente.

Chaque mois, l'ensemble des joueurs actifs est automatiquement inclus dans un tirage au sort, sans qu'aucune inscription supplémentaire ne soit nécessaire. Trois gagnants sont désignés par tirage au sort, et chacun reçoit un lot dont la nature et la valeur sont déterminées par l'organisateur. Ce tirage au sort est renouvelé mensuellement, assurant ainsi que seuls les joueurs actifs du mois en cours y participent.

Le/la Participant.e ne peut répondre qu'une fois à chaque question. Le/la Participant.e est informé.e du nombre de points cumulés à la fin de chaque partie. Il ou elle dispose de 5 "vies" à la première connexion. Ces vies lui permettent de jouer. A chaque mauvaise réponse, il ou elle perd une vie. Lorsque son quota de vie est épuisé, il ou elle ne peut plus jouer. Le nombre de vie des Participants/es est remis à "5" quotidiennement, à minuit.

4. Jeux

Mots Croisés - Jusqu'à 640 points à gagner par semaine

Il s'agit d'un "mot croisé" en ligne. Chacun est composé de 3 mots. Le premier mot de chaque question se trouve dans un article choisi au hasard. Un indice est donné pour retrouver ce mot (article concerné, paragraphe, ...). Les autres mots font appel à la connaissance générale du/de la Participant/e.

La Bonne Réponse - Jusqu'à 320 points à gagner par semaine

Le/la Participant.e doit trouver dans les articles du *Matin Dimanche* la bonne réponse à la question posée, parmi les 4 réponses proposées.

Quête Photo - Jusqu'à 720 points à gagner par semaine

Les réponses aux questions posées se trouvent dans des photos publiées dans *Le Matin Dimanche*. Le/la Participant.e choisit la réponse parmi les 4 proposées.

Correspondance - Jusqu'à 320 points à gagner par semaine

Le/la Participant.e doit associer l'un des 3 résumés proposés à l'article dont le titre est indiqué dans la question.

Chasse au Mot - Jusqu'à 320 points à gagner par semaine

La réponse à la question posée est un mot. Ce mot se trouve dans l'article indiqué dans la question. Le/la Participant.e doit trouver ce mot et l'écrire dans la case prévue à cet effet.

Les questions sont générées automatiquement par une intelligence artificielle. L'Organisateur ne peut dès lors pas garantir que les textes, questions et réponses soient toujours actualisés et/ou exacts.

3. Cadeaux

Chaque participant(e) disposant de crédits peut accéder à la boutique en ligne et sélectionner librement l'article de son choix, dont le prix est exprimé en crédits (par exemple, un bon d'achat d'une valeur de 50 CHF sera proposé au prix de 50 crédits). La liste des articles disponibles n'est pas exhaustive et peut varier en fonction des stocks disponibles. Les articles sélectionnés ne peuvent être ni échangés ni convertis en espèces. Le cadeau choisi sera expédié à l'adresse postale indiquée par le/la Participant(e) lors de la passation de la commande.

Exemple de cadeaux :

- Bon cadeau Manor de Chf : 50.-
- Bon cadeau Fnac de Chf : 50.-
- Bon cadeau Payot de Chf : 30.-
- Bon cadeau Migros de Chf. 10.- ou Chf : 20.-

Cette liste n'est pas exhaustive. Il s'agit uniquement d'exemples. Les cadeaux peuvent varier selon les stocks disponibles.

5. Exclusion du droit de participation

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les associations et services de jeux-concours automatisés.
- Toute personne utilisant plusieurs comptes.

L'Organisateur peut exclure un.e Participant.e à tout moment si des raisons légitimes le justifient, notamment en cas de fraude, tricherie ou non-respect des présentes conditions générales.

6. Droit d'annulation/modification

L'Organisateur peut adapter/faire évoluer le concept à tout moment.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre un terme à l'offre de jeux et d'annuler les gains si des motifs importants l'y contraignent. Une telle annulation peut survenir notamment lorsque le déroulement conforme du concept n'est plus assuré, que ce soit pour des raisons techniques ou juridiques.

L'Organisateur ne peut pas être tenu pour responsable de l'annulation ou de la modification de l'offre de jeux ou des gains.

7. Coordonnées et données personnelles

L'Organisateur se réserve le droit (cette liste n'est pas exhaustive)

- de compléter les coordonnées manquantes et d'utiliser les coordonnées personnelles des Participant.e.s à des fins publicitaires,
- de transmettre les coordonnées des Participant.e.s à ses partenaires à des fins de marketing

En activant les notifications push lors de l'utilisation de la WebApp, le/la Participant.e accepte de recevoir des messages liés au jeu, y compris des rappels, des classements et des annonces promotionnelles. Il ou elle peut désactiver cette fonctionnalité à tout moment via les paramètres de son navigateur ou de son appareil

Les Participant.e.s peuvent en tout temps interdire à l'Organisateur l'utilisation de leurs coordonnées et ce, gratuitement par écrit à

Tamedia Publications romandes SA
Retail & B2B Suisse romande
Avenue de la Gare 33
1001 LAUSANNE

8. Dispositions juridiques

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du jeu-concours.

Tout recours juridique est exclu.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité du gagnant/de la gagnante ainsi que son adresse email et son adresse postale avant de lui remettre le gain.

En cas de litige, le droit matériel suisse est applicable.

Le for exclusif se situe à Lausanne.